

L'Europe s'attaque au plastique jetable



(1) Tu risques hélas de le constater si tu vas cet été à la plage : au lieu de ressembler à une carte postale, des déchets s'accumulent dans l'eau et sur le sable. Une grande partie des déchets sont en plastique comme les gobelets, les pailles ou les assiettes jetables. Ce sont ces produits à usage unique qui forment 70% des déchets marins, des produits complètement opposés à la notion même de développement durable. Et qui finissent parfois dans l'estomac d'une tortue, d'un pélican ou dans nos estomacs sous forme de micro-particules...

(2) Après le sac en plastique, désormais interdit dans la plupart des États européens, la Commission européenne s'attaque donc à tout ce plastique jetable, de la paille au coton-tige en passant par les couverts pour les pique-niques. Les bouteilles en plastique ne seront pas

épargnées. Les pays européens vont devoir se charger de leur récupération et de leur recyclage. Le but : recycler tous les éléments en plastique d'ici 2030. Car aujourd'hui seulement 30% des déchets plastiques sont récupérés. Le reste est brûlé ou... jeté. Les fabricants devront d'ailleurs financer une partie de la collecte et du recyclage.

(3) Tout cela va prendre du temps parce que cette décision européenne doit être appliquée par chacun des 28 États européens. 37 tout ne dépend pas des autorités. À chacun de nous d'être attentif pour favoriser le tri des déchets. Et pourquoi pas recycler ses propres déchets ? Sur YouTube existent ainsi de nombreux trucs pour transformer une bouteille plastique en lampe, en boîte de rangement, en mangeoire à oiseaux...

*d'après www.geoado.com,
le 29 mai 2018*